

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 19 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Documents Officiels.

Le Gouvernement de la Défense nationale
Décrète :

Art. 1^{er}. — Le décret du 7 août 1848 sur le jury est provisoirement remis en vigueur.

Art. 2. — La transmission, par le maire au préfet, de la liste des jurés de la commune, qui, aux termes de l'art. 8 de ce décret, doit avoir lieu avant le 1^{er} novembre de chaque année, pourra être retardée jusqu'au 1^{er} décembre prochain. Elle devra avoir été précédée de la publication prévue par l'art. 6 dudit décret; mais le délai des réclamations est réduit à trois jours et la décision du conseil municipal ne sera pas susceptible de recours.

Art. 3. — A Paris et dans les communes momentanément privées de conseils municipaux, les fonctions attribuées à ces conseils par le décret du 7 août 1848 seront remplies par des commissions composées du maire, de ses adjoints, du juge de paix et de l'un de ses suppléants.

Art. 4. — Les commissions cantonales établies par les art. 11 et suivants, et les commissions d'arrondissement de Paris, établies par l'art. 14 du décret du 7 août 1848 sont remplacées par des commissions composées de la même manière que celles établies par l'article précédent.

Dans le cas prévu par l'art. 13 du susdit décret, tous les juges de paix de la commune feront partie de la commission, mais non leurs suppléants.

Art. 5. — Les articles 15 et 16 du décret du 7 août 1848 sont remplacés par les dispositions suivantes : La commission s'assemblera, entre le 1^{er} et le 5 décembre, par les soins et sous la présidence du maire.

Art. 6. — La disposition de l'art. 21 du décret du 7 août 1848 est restreinte aux citoyens qui auraient rempli les fonctions de juré dans le cours de l'année 1870. Les préfets pourront se contenter, en exécution de la disposition du paragraphe 2 de l'art. 10 du susdit décret, d'indiquer aux maires les noms des jurés ayant siégé en 1870.

Fait à Paris, le 14 octobre 1870.

Un décret de la délégation gouvernementale de Tours porte que les gardes nationaux mobilisés sont habillés, équipés et soldés par l'Etat, au moyen de contingents fournis par les départements et les communes. La solde sera basée sur les tarifs en vigueur pour la garde mobile. L'armement sera fourni par l'Etat. Toutefois, les communes contribueront aux frais d'achat ou de transformation d'armes effectués par la commission d'armement dans la proportion de la moitié.

Dans les trois jours qui suivront la publication du présent décret, les préfets, au vu des

listes arrêtées par les conseils de révision, prendront un arrêté fixant le contingent total à payer par leur département.

Ce contingent comporte 60 fr. pour l'habillement et 3 mois de solde, à raison de 1 fr. 50 par jour et par homme.

La portion du contingent applicable à l'habillement et à l'équipement sera versée au trésor le 30 novembre; celle relative à la solde sera payable en deux termes égaux, les 15 décembre et 30 décembre 1870.

Les ressources déjà votées par les conseils généraux en faveur de la défense nationale qui pourront être réalisées dans les délais fixés par l'article précédent seront exclusivement affectées au paiement du contingent assigné au département.

Quant à la portion du contingent qui ne pourrait être acquittée par les ressources départementales, elle sera payée par les communes, soit au moyen de leurs ressources disponibles, soit au moyen de sommes qu'elles sont déjà autorisées par le présent décret à emprunter, soit au moyen d'une taxe établie sur chaque contribuable de la commune inscrit au rôle des quatre contributions directes de 1870, proportionnellement au montant de ces impositions.

Les communes qui pourront acquitter le montant de leur contingent, soit au moyen de leurs ressources disponibles, soit au moyen d'emprunts, pourront s'imposer, pendant les années 1871 et suivantes, les sommes qui leur seront nécessaires pour couvrir le déficit de leur budget et pour rembourser les prêts.

Lorsqu'il aura lieu au concours des plus imposés, en nombre égal à celui des membres en exercice du conseil municipal ou de la commission municipale, en exécution de l'article 42 de la loi du 18 juillet 1857, le délai de 10 jours, fixé par ladite disposition de ladite loi, est réduit à deux, et lorsque les plus imposés seront absents, il sera passé outre.

Le contingent de chaque commune sera fixé proportionnellement au principal des quatre contributions directes.

Suit une série de dispositions relatives à la procédure à suivre pour l'application du décret. L'une d'elles notamment porte que la totalité des cotes sera exigible immédiatement.

Chronique Politique.

LA SITUATION MILITAIRE.

Quoiqu'aucun fait militaire ne se soit passé depuis plusieurs jours, on sent, aux hésitations des Prussiens, à leurs marches et contre-marches, que notre situation militaire s'améliore de jour en jour.

L'ennemi s'est éparpillé, il était forcé de le faire afin de pourvoir à son ravitaillement.

Cette nécessité lui a été funeste, il a trouvé de tous côtés des difficultés sur lesquelles il ne comptait point, il a rencontré partout sur sa route des partisans ou des francs-tireurs, dont les coups hardis ont déjoué ses procédés réguliers et mathématiques.

D'autre part, le bombardement de Paris est devenu de plus en plus problématique. Voici quelques détails précis, transmis à la *Gazette de France*, sur l'artillerie de siège des Prussiens. L'on verra, par les données qui suivent, combien il est difficile d'amener à Paris, et en temps utile, un matériel si difficilement transportable.

Le fameux canon Krupp, qu'on a pu voir à l'exposition universelle de Paris, ne quittera pas les côtes de la mer du Nord qu'il est chargé de défendre. Le transport en a été jugé trop difficile; des canons, sortant de la même usine et se rapprochant par leur dimension de cet engin colossal, ont dû être laissés en route.

A Triel, le pont construit par les Prussiens, pour passer leur grosse artillerie, s'est effondré sous le poids des trois premières pièces : elles sont tombées dans la Seine.

De toutes les informations que nous recevons de divers côtés, il est permis de conclure qu'il ne s'est opéré aucun changement important dans la situation des belligérants.

Les Prussiens n'ont fait aucun mouvement en avant ni sur Vendôme ni sur Blois. Ils continuent à occuper Orléans en forces considérables. Ils ne s'éloignent pas non plus de Chartres, sauf pour faire quelques réquisitions dans les campagnes environnantes.

L'ARMISTICE.

Voici, d'après la *Liberté*, les bases que lord Lyons, appuyé par ses collègues d'Autriche et d'Italie, a proposées pour l'armistice :

- « 1^o Le *statu quo* fera loi;
- « 2^o Les armées des deux parties garderont leurs positions actuelles;
- « 3^o Paris recevrait, chaque jour, les vivres qui lui seraient nécessaires pour cette seule journée;
- « 4^o Toute latitude serait laissée au gouvernement pour faire procéder aux élections à l'Assemblée Constituante qu'il réunira dans la ville qu'il jugera convenable. »

Ces conditions, ajoute la *Liberté*, ont grande chance d'être modifiées, et dans un sens favorable à la France, car telles qu'elles sont et ne donnant pas à Metz la faculté d'approvisionnements qu'elles laissent à Paris, elles seraient draconiennes.

On croit savoir que la grave nouvelle apportée par estafette qui a occasionné la retraite si précipitée des Prussiens devant La Fère, serait

une formidable sortie opérée par la garnison de Paris.

Tous les faits d'armes connus ne peuvent que confirmer l'opinion déjà émise. Répétons donc notre *Delenda Carthago* : c'est la guerre à outrance qui nous sauvera.

Une lettre de Londres, mentionnée par le *Constitutionnel*, affirme que la reine de Prusse fait de grands efforts pour obtenir la paix. Celui qui l'a écrite assure que la reine d'Angleterre presse vivement la reine Augusta de désarmer l'ambition du roi.

Cette lettre, émanant d'un membre de l'aristocratie britannique, a un caractère purement privé; elle n'a pas été communiquée aux journaux.

Une dépêche de Bruxelles assure que le roi de Prusse et M. de Bismarck désirent recevoir la visite de M. Thiers.

En conséquence, M. Thiers se rendrait de Tours à Versailles, au quartier-général de l'ennemi.

Le monde diplomatique s'attend à ce que le gouvernement de Tours livre à la publicité le rapport de M. Thiers, racontant sa mission à Londres, Florence, Vienne et Saint-Petersbourg.

UNE BONNE MESURE.

On nous assure que le gouvernement de Tours, justement préoccupé de la situation désordonnée de Lyon, vient de décider l'annulation d'un des principaux décrets de l'administration révolutionnaire de cette ville.

On sait que le prétendu gouvernement de Lyon a décrété l'établissement d'un impôt de 25 centimes par 100 fr. de capital, avec obligation pour tous les détenteurs d'actions, obligations, titres de rentes et autres valeurs mobilières, d'en faire la déclaration immédiate à l'autorité.

Le gouvernement de Tours a compris qu'il ne pouvait tolérer une mesure aussi exorbitante, et nous apprenons qu'un décret de M. Gambetta doit en prononcer l'annulation.

C'est là un acte excellent et une réparation nécessaire à laquelle tous les hommes d'ordre seront heureux d'applaudir. Mais ce n'est qu'un commencement de réparation, et si le gouvernement républicain veut regagner la confiance que de déplorables excès lui ont fait perdre, il lui importe de faire partout rentrer dans la subordination et dans la loi les fanatiques et les insensés qui s'en écartent. (*Le Français.*)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Besançon, 23 octobre, 5 h. 49 soir.

Général Cambriels à guerre.

L'ennemi est venu de Naveau, aujourd'hui à 7 heures, attaquer les positions de Châtillon-le-Duc, contre lesquelles il avait échoué hier.

Ce soir, à 4 heures, il s'est retiré. Les journées d'hier et d'aujourd'hui nous ont été favorables. Nous avons eu l'avantage, nous sommes restés dans nos positions que nous défendons. Nous avons fait quelques prisonniers. Je ne puis rien dire de positif sur nos pertes; elles sont très-minimes. Nos troupes ont presque toujours occupé les bois qui les couvraient.

Belfort, 23 oct., 8 h. 39 soir.

Colonel commandant Belfort à guerre.

Une lettre du 22 octobre de Schelestadt donne les nouvelles suivantes :

« La place est investie depuis le 10 ; l'ennemi lance depuis le 18 des obus qui ont incendié les deux magasins à fourrages, renfermant peu de provisions. D'autres incendies partiels ont été promptement éteints par les sapeurs. Une femme a été tuée par un éclat d'obus, et trois ou quatre militaires blessés.

« La place répond énergiquement au tir de l'ennemi, et l'esprit de la population est excellent. »

Besançon, 24 octobre, 3 h. soir.

Voici les derniers renseignements sur les opérations : L'ennemi n'a pas occupé les positions de Châtillon et de Valentin ; il bat aujourd'hui en retraite par deux routes différentes dans la direction de Gy et de Rioz ; il emporte 37 voitures de blessés ; il a laissé un nombre considérable de morts, parmi lesquels un colonel de cavalerie badoise. Nos pertes moins considérables. Chiffre encore inconnu ; environ 160 blessés sont dans les ambulances de Besançon.

Neufchâteau, 4 h. 30 m.

Dans nuit jeudi à vendredi, bombardement de Verdun a été tenté.

Garnison est sortie, a chargé ennemi à la baïonnette, a fait grands ravages.

Ceux-ci se sont accrus par suite de la méprise de 2 corps ennemis qui se sont battus toute la nuit l'un contre l'autre.

Témoins oculaires disent que le terrain, où la lutte était engagée, est couvert de cadavres prussiens. (Sous réserves.)

Vendôme, 24 octobre, 8 h., matin.

Les reconnaissances ne signalent du côté de Châteaudun aucun mouvement, aucun détachement ennemi se dirigeant sur nous.

La Soupe, 3 h., soir.

Courville complètement abandonné par Prussiens rentrés à Chartres. Ils ont fait sauter un pont de chemin de fer près Landelles. Deux cent cinquante cavaliers prussiens ont envahi Jouy vendredi ; y auraient fusillé quinze gardes nationaux.

Aubigny, 9 h. 50, matin.

Voyageur sérieux et honorable, arrivant directement d'Orléans, annonce qu'il y a dans cette ville vingt-cinq mille hommes avec soixante canons. Réquisitions continuent. Six cents fantassins et cavaliers ennemis à Checy. Châteauneuf n'est point occupé par Prussiens. Ces derniers renseignements paraissent avoir un caractère d'exactitude.

Il est arrivé jeudi à Amiens, par lettre particulière, d'excellentes nouvelles de Verdun.

Les défenseurs de cette place, après avoir repoussé victorieusement sept assauts successifs tentés par les Prussiens, ont fait une sortie vigoureuse et chassé l'ennemi de ses positions.

Ils lui ont pris deux obusiers et vingt-deux canons. L'ennemi a subi en outre une perte d'hommes considérable ; on a vu diriger sur Sedan cinquante-sept voitures de blessés.

Le Standard publie le télégramme suivant de son correspondant particulier :

Sedan, 19 octobre. — Hier, quelques minutes avant 5 heures du soir, un chariot chargé de munitions a fait explosion près du château de Sedan. Le bruit s'en est entendu à plusieurs milles aux alentours. Cet accident a causé une immense consternation. Aussitôt qu'il est arrivé, toutes les portes de la ville ont été fermées et les ponts des fortifications levés. Les gardes ont été retirés des postes et diri-

gées sur le château. Trois soldats bavares ont été tués et plusieurs chevaux blessés. On croit que le feu a été allumé par une étincelle jaillie de la pipe d'un homme qui fumait.

UN ESPION PRUSSIE FUSILLÉ.

Depuis son arrestation à Besançon, il n'a plus été question du fameux courrier aérien M. Lutz, qui, après s'être fait passer à Tours pour un aéronaute, s'était posé dans le Doubs comme commissaire du gouvernement.

Nous trouvons dans les journaux belges une lettre écrite de Besançon le 4 octobre, et qui donne en ces termes le mot de l'énigme en même temps que le dénouement de l'aventure.

« ... Ici on vient d'arrêter et de fusiller un individu disant se nommer Lutz, qui s'est fait passer pour un délégué du gouvernement de la défense nationale. Il s'est installé pendant trois jours à la préfecture, donnant des ordres en maître, a été reconnu pour un espion prussien ; il avait pris le nom d'un aéronaute qui est tombé avec son ballon au milieu des Prussiens. Ceux-ci ont gardé les dépêches importantes et expédié dans le même ballon un de leurs espions avec les autres dépêches et les papiers du véritable Lutz, dont il a pris le nom et la qualité. Il est tombé je ne sais où et est arrivé à Besançon, où il s'est installé. Il a donné 40 fr. à un enfant qui a mis le feu à un immense dépôt de fourrages, établi au bas de la place, près de la cathédrale et à peu de distance d'une poudrière.

« C'est le dimanche (le 2) que l'arrestation eut lieu. Le gamin qui a mis le feu, confronté avec l'espion, qui avait été enfermé à la citadelle, a affirmé que c'était bien lui qui avait donné 40 fr. pour mettre le feu aux fourrages. Est-ce assez hardi ? Cette déclaration n'a plus laissé de doutes et a décidé la condamnation et l'exécution immédiate. Le commandant de la place cependant s'était toujours méfié, car il a refusé énergiquement de montrer les arsenaux et les magasins militaires. »

UN EXEMPLE.

Deux paysans ont été fusillés à Dreux pour avoir fourni des renseignements à l'ennemi.

Avis à ceux qui, oubliant leur qualité de Français, voudraient les imiter.

ATTENTION.

Une personne bien renseignée, dit le Journal d'Alençon, revenant de Belgique, affirme que les Prussiens ont acheté un certain nombre de livrets ayant appartenu à des soldats prisonniers en Belgique, et que, par suite, plusieurs espions sont entrés en France, en se disant soldats français. Avis aux commandants des dépôts et aux colonels des régiments de marche.

LA DÉFENSE DU MANS.

On écrit d'Evron au Siècle, 23 octobre : « Le Mans, nous assure-t-on ici, est menacé des Prussiens. Le Mans seul ne peut vaincre.

« Pourquoi ne pas appeler à son secours les gardes nationales de Rennes, Vitry, Fougères, Craon, Château-Gonthier, Sablé, Laval, Ernée, Mayenne, Lassay, Pré-en-Pail, Montsurs, Evron, Sillé ?

« Dans un jour toutes ces forces peuvent arriver au Mans et former un effectif important. Qu'on y adjoigne quelques batteries d'artillerie, et nous serons forts.

« Les gardes nationales sont admirablement disposées ; tous nous demandons à nous défendre, tous nous demandons une main énergique qui commande, qui dirige, et nous serons invincibles, parce que nous défendons la République, parce que nous défendons la France.

« Je connais plusieurs officiers de Laval, de Mayenne. Ils sont unanimes à déclarer qu'ils sont prêts à faire leur devoir et à le bien faire.

« Ici, nous sommes 200 gardes nationaux. Le commandant et plusieurs capitaines me di-

saient encore hier : Nous avons 800 hommes capables, instruits, qui feraient bonne contenance devant l'ennemi, mais il faut de l'organisation, des munitions.

« Depuis deux mois nous demandons des cartouches afin de nous exercer à la cible : le comité de défense de Laval a toujours promis, jamais tenu parole. Nous n'avons pas encore tiré un coup de fusil. Fort heureusement que presque tous nous sommes de vieux chasseurs.

« Le Mans, comme vous le savez, est un point d'une importance extrême : il est donc du plus grand intérêt qu'il soit défendu à outrance. Que le gouvernement donne des ordres : les gardes nationaux feront leur devoir.

« Si on laisse chaque ville, chaque bourg se défendre isolément, les Prussiens parcourront toute la France en tuant ce qu'il y a de plus vaillant dans la nation et en la ruinant complètement.

« Que le gouvernement sache donc bien cela et qu'il s'en pénètre. Il faut que nous agissions toujours en masse : là seulement est le salut. »

LA REPRISE DE STENAY PAR LES FRANÇAIS.

L'Impartial dauphinois publie la lettre suivante :

Montmédy, 15 octobre. — « Je t'écris au retour d'une petite excursion que je viens de faire en Belgique, excursion toute pacifique.

« Je viens d'abord te narrer la prise de Stenay. Nous sommes partis environ 300 hommes dans la nuit de mardi à mercredi (12 octobre), et nous nous sommes dirigés à travers bois vers Stenay, distant de Montmédy de 16 kilomètres. Favorisés par un temps magnifique, c'est-à-dire par un brouillard tellement épais que nous sommes arrivés sous les murs de la place sans avoir été aperçus des sentinelles ; nous nous sommes emparés, après un feu bien nourri, du premier poste, et nous avons enlevé le second presque à la baïonnette. Alors nous sommes entrés dans la ville, malgré le feu que les Prussiens dirigeaient sur nous des maisons. Mon peloton était chargé d'enlever le commandant de place. Je savais où il logeait, ayant été prisonnier un jour à Stenay ; aussi je me suis immédiatement dirigé vers son logement. Il a été surpris presque dans son lit. Toute l'affaire a été bien menée.

« Il a rang de lieutenant-colonel ; comme tu le vois, la capture est importante. Nous avons pris en outre 6 officiers, 190 Prussiens, et une grande quantité de provisions de toute espèce.

« Nous avons ensuite repris la route de Montmédy, après avoir coupé le télégraphe en plusieurs endroits. Il n'était que temps de repartir, je te l'assure, car, une heure après notre départ, 1,200 Prussiens avec de l'artillerie arrivaient à Stenay. Les pertes ont été très-minimes de notre côté : 2 hommes tués, 2 blessés, et un officier blessé. L'ennemi a une vingtaine de morts et trente blessés.

« Lorsque nous avons pris le commandant de place, il était tellement troublé qu'il pouvait à peine articuler une parole. Nous lui avons fait prendre un verre de vin au lieu de lui faire avaler autre chose ainsi que nous en avions l'intention avant notre entrée dans la ville.

« Ce qu'il y a de mieux dans toute cette affaire, c'est qu'il avait écrit à notre commandant de place, la veille, une lettre fort insolente dans laquelle il le menaçait de venir le prendre ; aussi juge de la longueur de son nez en se trouvant en sa présence dans une toute autre condition que celle rêvée par lui. »

L'ÉVACUATION DE CHARTRES.

Nous recevons de source sûre, dit la France, les renseignements suivants :

Chartres a été investi le 21 au matin par des forces considérables formées par le corps prussien qui avait attaqué Châteaudun, et par des détachements arrivant de Rambouillet, d'Etampes, Angerville et Patay.

Cette concentration de forces paraît dirigée sur Mantes. Elle rendait impossible le succès de toute résistance de la part des forces réunies à Chartres.

A 11 heures, le préfet et le maire reçurent l'invitation de se rendre au quartier-général prussien, sous menace de voir brûler immédiatement la ville par la nombreuse artillerie ennemie.

Les hostilités n'étant pas suspendues pendant les négociations, les parlementaires durent traverser plusieurs fois les lignes sous le feu des tirailleurs des deux corps d'armée.

La convention ne fut arrêtée qu'à la suite de deux conférences. Elle a été signée par les commandants des deux forces militaires.

En voici l'analyse :

« Les troupes françaises régulières et irrégulières évacueront librement Chartres dans le délai de deux heures. Deux routes leur sont réservées.

« La ville ne sera soumise à aucune contribution de guerre en argent. Les réquisitions en nature nécessaires pour l'armée allemande n'auront lieu que par l'intermédiaire de la municipalité.

« Les propriétés privées et les personnes seront respectées.

« L'autorité municipale continuera à fonctionner librement.

« La garde nationale sédentaire déposera ses armes à la mairie.

« L'armée allemande n'entrera à Chartres qu'à quatre heures et demie. »

Avant l'heure fixée, toutes nos troupes avaient évacué la ville, avec leurs armes, leur matériel de guerre, les munitions et provisions.

Le préfet d'Eure-et-Loir est parti le dernier, à 4 heures 25 minutes, emportant avec lui les archives de la préfecture, qui est transférée à Nogent-le-Rotrou.

LES FRANCS-TIREURS DE NANTES A CHATEAUDUN.

Le Phare de la Loire publie la lettre suivante :

Vendôme, le 21 octobre 1870.

Monsieur Mangin,

Relativement aux affaires de Châteaudun, les francs-tireurs de Nantes ont voulu vous faire connaître ce qui s'est passé. Nous, Avignon, adjudant de la compagnie, et le sergent Bignon, nous nous sommes réunis pour vous donner des détails du bombardement de Châteaudun. Voici, monsieur, ce qui s'est passé :

Vers midi et demi, toute la garnison était en train de manger, lorsque nous avons été prévenus par les employés du chemin de fer que les Prussiens étaient sous nos murs et qu'il fallait prendre les armes.

Là-dessus, quelques plaisants disaient que c'était drôle, qu'ils nous invitaient à prendre le café avant d'avoir déjeuné ; mais lorsqu'il a fallu monter sur les remblais du chemin de fer, et que nous aperçûmes la tête de colonne, nous vîmes qu'il ne s'agissait plus de plaisanter. Ils étaient environ 10 ou 12,000 Prussiens, avec 15 à 20 pièces de campagne.

L'ennemi paraissait parfaitement bien renseigné sur le casernement que nous occupions et l'heure du repos.

A une heure de l'après-midi, le feu a commencé, les pièces ont mitraillé la ville, en visant la gare et le casernement occupé par les francs-tireurs de la Loire-Inférieure et des Alpes-Maritimes.

Un ordre arriva de la place, et nous dûmes nous rallier sur les barricades. Nous pouvons affirmer que nous avons fait notre devoir et que nous nous sommes défendus énergiquement. Nous avons tenu tête à 10 ou 12,000 hommes ennemis pendant 10 ou 11 heures, et si nous avions été seulement 1,000 hommes de plus avec 3 ou 4 pièces de canon, ils auraient eu du fil à retordre.

Sans vanité, Monsieur, les francs-tireurs de la Loire-Inférieure jouissent d'une réputation enviable, car nous occupons la plus mauvaise position, et nous l'avons défendue jusqu'au dernier moment.

Le capitaine Legall et environ 20 ou 30 hommes ont été tués. Le sergent Bignon et l'adjudant ont vu tomber M. Legall à leurs pieds.

M. Farraud, notre ami, s'est défendu comme nous énergiquement et se joint à nous pour vous donner de nos nouvelles.

Nous osons espérer, monsieur le rédacteur, que notre demande sera couronnée de succès, et que vous voudrez bien donner de nos nouvelles à nos amis et parents.

Agréer, etc.

LES MOBILES DE L'ANJOU DANS LA SOLOGNE.

Camp de ***, 20 octobre 1870.

« Mes chers parents,

Je suis encore sous ma tente, et c'est de là que je vous adresse mon épître. Quel bonheur de venir causer avec vous ! Pendant ce temps, j'oublie nos petites fatigues, nos émotions et ce triste pays de la Sologne ! Ah oui ! triste pays ! on n'y voit que landes et bruyères, une maison isolée, cachée dans les bois et habitée par des gens d'aussi piteuse mine que le désert qui les entoure. Nous sommes campés dans un champ de blé noir adossé à un bois de sapins ; derrière nous s'étend une vaste plaine de bruyères ; à gauche et à droite des landes, des sapins et encore des landes. Le bourg le plus rapproché est à deux lieues d'ici, il faut faire une lieue et demie pour avoir de l'eau. Malgré cela nous avons tous conservé la bonne et franche gaieté française, et le camp retentit tous les jours des plus beaux morceaux d'opéras, des plus gentilles chansonnettes. Halévy, Scribe, Gruber et Offenbach y sont interprétés avec succès. F... et sa charmante voix nous enchantent tous les soirs ; pendant ce temps nous ne songeons plus aux rudes épreuves de notre métier de soldat.

Nous sommes ici tout près du château de Chambord, où nous pensons aller. Mais je reviens aux habitants de ce pays-ci. Ils sont tellement effrayés des Prussiens et ont tellement peur de leur déplaire, que les uhlands obtiennent d'eux tout ce qu'ils désirent. C'est ainsi qu'avant-hier, deux heures après que nous avions quitté La Motte-Beuvron, 150 uhlands se sont présentés à la mairie et ont demandé le maire. L'officier de uhlands s'étant adressé au maire (je tiens ce récit du maire lui-même, qui nous a raconté le fait 2 heures après qu'il s'était passé), lui dit : « Vous avez ici vingt-cinq gardes nationaux auxquels vous avez donné des fusils il y a quinze jours ; vous allez me remettre ces fusils : maintenant, je vous somme de me dire où sont les troupes campées à peu près à deux kilomètres d'ici. » Le maire a refusé de le dire, et au moment où ils allaient le fusiller, une patrouille de cinquante lanciers français ayant débouché à l'angle d'une rue qui donne sur la place, ils ont pris la fuite dans toutes les directions.

Eh bien, nous savons d'une manière sûre qu'ils obtiennent ces renseignements des paysans. C'est triste et un peu décourageant.

Nous n'avons rien signalé aux avant-postes. On croit généralement que le gros de l'armée remonte vers Paris où les Prussiens ont dû subir beaucoup d'échecs. Ils ne laissent par ici que quelques régiments et escadrons de uhlands pour nous tenir en éveil. Il y a eu plusieurs fusillades du 3^e zouaves sans grande importance.

Maintenant je vais vous faire une description de ma tente. Nous logeons quatre ensemble. F... à ma gauche, M... à ma droite, et D..., notre sergent, occupe l'entrée. Quatre toiles, deux piquets, un peu de paille en font tous les frais ; une rigole établie tout autour conduit à l'extérieur l'eau qui ne cesse de tomber et qui sans cela nous inonderait. Nous faisons très-bon ménage. M... a une vaste toile imperméable dans laquelle nous nous enveloppons tous ; chacun a sa couverture, qui, placée par dessus cette toile, nous protège contre les intempéries de la saison. C'est là que mon brossier P... m'apporte mon café, mais quel

café, hélas ! Ce n'est plus celui que mon grand-père me servait tous les matins. A dix heures une soupe maigre ; à quatre heures une soupe grasse (que l'on est convenu d'appeler grasse !) et le bœuf. Puis il y a quelquefois de l'extra : un poulet, une dinde, un mouton. Nous avons acheté hier un mouton pour 30 sous ! Ce n'est pas la peine de s'en priver.

Le général nous a fait des compliments sur notre bonne tenue et notre discipline. X...

L'ARMÉE DE BAZAINE.

Nous croyons utile, dans les circonstances actuelles, de faire connaître l'effectif très-approximatif des forces dont le maréchal Bazaine avait le commandement au 12 août dernier.

GARDE IMPÉRIALE.

Les 4 régiments complets de voltigeurs, supposés de 2,500 hommes environ. 10,000
Le régiment complet de zouaves. 2,500
Les 3 régiments complets de grenadiers 7,500
Régiment de guides. 1,000
Régiment de chasseurs. 1,000
Régiment de lanciers. 1,000
Régiment de dragons. 1,000
Régiment de cuirassiers. 1,000
Régiment de carabiniers. 1,000

CORPS DU MARÉCHAL CANROBERT.

1^{re} division.
9^e bataillon de chasseurs à pied. 1,000
4^e, 10^e, 12^e, et 100^e de ligne. 8,000
2^e division.
2^e, 9^e, 14^e, 20^e, 51^e, 8^e de ligne. 12,000
3^e division.
75^e, 94^e de ligne. 4,000
4^e division.
5^e, 26^e, 28^e, 70^e de ligne. 8,000

Division de cavalerie.

1^{er} hussards, 6^e chasseurs, 1^{er} et 7^e lanciers, 5^e et 6^e cuirassiers (800 hommes montés par régiment). 4,800

CORPS DU GÉNÉRAL DE LADMIRALTY.

1^{re} division.
20^e bataillon de chasseurs à pied. 1,000
1^{er}, 6^e, 57^e, 75^e de ligne. 8,000
2^e division.
5^e bataillon de chasseurs. 1,000
13^e, 43^e, 64^e, 5^e de ligne. 8,000
3^e division.
(?) bataillon de chasseurs. 1,000
15^e, 33^e, 54^e, 65^e de ligne. 8,000

Division de cavalerie.

2^e, 7^e chasseurs, 3^e, 11^e dragons. 5,200

CORPS DU GÉNÉRAL X...

1^{re} division.
18^e bataillon de chasseurs. 1,000
61^e, 62^e, 81^e, 95^e de ligne. 8,000
2^e division.
7^e bataillon de chasseurs. 1,000
7^e 29^e, 59^e, 71^e de ligne. 8,000
3^e division.
11^e bataillon de chasseurs. 1,000
44^e, 60^e, 89^e, 85^e de ligne. 8,000

Division de cavalerie.

2^e, 3^e, 10^e, chasseurs, 2^e, 4^e, 5^e, 8^e dragons. 5,600

CORPS DU GÉNÉRAL FROSSARD.

1^{re} division.
3^e bataillon de chasseurs. 1,000
32^e, 55^e, 76^e, 77^e de ligne. 8,000
2^e division.
12^e bataillon de chasseurs. 1,000
2^e, 64^e, 24^e, 40^e de ligne. 8,000
Division de cavalerie.
4^e, 5^e chasseurs, 7^e et 12^e dragons. 3,200

Total. 147,800

Il faut ajouter l'artillerie, le génie et tous les corps auxiliaires.

Pour les articles non signés : P. GODST.

Nouvelles Diverses.

La garde nationale de Tours va commencer de couper les routes et les chemins qui arrivent sur la ville.

— On lit dans l'Electeur libre :

« Il paraît démontré que les Prussiens n'attaqueront pas et comptent exclusivement sur l'affaiblissement de Paris.

» On est de plus en plus convaincu que les forces qui entourent Paris sont très-peu considérables. »

Le même journal dit qu'on prépare une grande action et qu'il ne peut en dire davantage.

Plusieurs journaux disent que le docteur Nélaton aurait été appelé à Versailles, mandé par le roi Guillaume.

— Le nombre des anciens députés présents à Tours s'est beaucoup accru depuis quelques jours.

Entre autres nouvelles arrivées, on annonce celle de M. Buffet.

— L'Etoile belge, de Bruxelles, annonce que le maréchal de Mac-Mahon est arrivé dans cette ville.

— Le vent d'ouest, qui a soufflé toute la journée de dimanche, a fait remettre le départ du ballon le Victor-Hugo.

Il est prêt à partir et n'attend plus que le bon plaisir du vent.

— Le ballon de M. de Fonvielle, qu'un coup de vent avait enlevé sans attendre que les voyageurs y fussent montés, est aller tomber à la Courneuve, au milieu de nos mobiles qui l'ont ramené à l'usine à gaz de la Villette.

— La salle de bal de l'Elysée-Montmartre est devenue un atelier aérostatique. De nombreuses ouvrières cousent à l'aide de machines les fuseaux des ballons. Il y a une corderie et une fabrique de filet.

Le vernissage des aérostats se fait dans l'immense salle d'attente du chemin de fer du Nord.

— L'Echo du Luxembourg raconte un épisode, resté jusqu'ici inconnu, du combat qui s'est livré dans la nuit du 27 septembre, sous les murs de Metz :

Trompés par l'obscurité, deux corps prussiens se canonnèrent pendant plusieurs heures et se tuèrent réciproquement beaucoup de monde.

Le secret avait été recommandé sur cette affaire ; mais il a fini par être ébruité par les nombreux blessés, transportés dans les ambulances de Sarrebruck et de St-Wedel.

— La marine ne rend pas seulement en ce moment des services en fournissant des canonniers, des pointeurs, de l'infanterie de marine, des vêtements de toute nature à l'armée de terre, elle vient encore, sous la direction de M. Godard, de faire faire l'instruction d'un certain nombre de matelots, chargés de monter et de diriger les ballons qu'on expédie journellement de Paris.

— Le correspondant particulier du Daily News, dans une lettre écrite de Tours le 15, explique ainsi la mort violente de l'ancien président Delesvaux :

« Les papiers secrets nous révèlent la cause du suicide du président Delesvaux. Pour chaque prisonnier politique amené devant lui (et il n'a jamais eu la faiblesse d'en acquiescer un), ce magistrat recevait une somme d'argent proportionnée au nombre des mois de prison et au montant des amendes qu'il infligeait, ainsi qu'à la position politique et sociale des prisonniers. Ces largesses impériales avaient mis cet homme corrompu, dont le salaire comme président d'un tribunal correctionnel était relativement peu considérable, à même d'amasser une grande fortune. Voyant ses iniquités découvertes, bloqué dans Paris, incapable de s'échapper, et certain d'être mis en jugement, il a résolu de se faire justice lui-même. »

— Une personne arrivant de Versailles, dit le Journal d'Alençon, nous confirme une nouvelle qui était arrivée, mais sous toutes réserves, jusqu'à nous, savoir que Sa Majesté prussienne est tombée dans une embuscade de francs-tireurs et n'en est sortie que par miracle.

Le roi Guillaume se rendait à Bougival, soit pour y jouir du paysage, soit pour y examiner des travaux que le génie exécute de ce côté. Il était accompagné de plusieurs officiers, deux voitures les transportaient ; le roi occupait la seconde, une escorte éclairait la route.

Ils montaient tranquillement au pas la côte assez rapide ; la fenêtre d'une maison s'ouvre précipitamment, l'escorte et la voiture prennent aussitôt le trot.

Une effroyable détonation se fait entendre : la première voiture est criblée de balles ; la seconde n'en reçoit aucune, elle n'avait pas été l'objectif des francs-tireurs embusqués sur la route.

L'escorte a aussitôt fait demi-tour et le roi est rentré à Versailles, si impressionné qu'il a dû prendre immédiatement un bain de pieds synapsé pour prévenir une congestion cérébrale.

Ce n'est pas, à ce qu'on nous assure, la première fois qu'il sert de but aux francs-tireurs, aussi a-t-on agité la question de transporter ailleurs son quartier-général. On nous assure en outre qu'il ne couche pas deux nuits de suite dans le même hôtel. Il y en a trois ou quatre qui se partagent alternativement l'honneur de l'abriter. On peut être sûr qu'il ne couchera jamais, comme ses soldats, à la belle étoile. Il ferait la partie trop belle à nos francs-tireurs. Ceux-ci cependant ne désespèrent pas de le rencontrer à la portée de leurs fusils.

TREMBLEMENT DE TERRE EN AMÉRIQUE.

Nous recevons, à ce sujet, les dépêches suivantes :

Washington, 20 octobre.

« On a éprouvé aujourd'hui, à 11 heures 30, un violent tremblement de terre dans les Etats-Unis et le Canada. Des bâtiments ont été fendus à Boston et à Bungor. On a distinctement senti une forte vibration à New-York, Montréal, Toronto et Sainte-Catherine. Dans quelques villes le choc, qui a duré 20 secondes, a causé beaucoup d'alarmes. »

« New-York, 21 octobre.

« Le tremblement de terre senti hier s'est étendu par toute la Nouvelle-Angleterre, et de Québec à Détroit, en traversant le Canada, ainsi que les Etats du Centre et plusieurs de ceux de l'Ouest. Il n'y a pas eu de dommage sérieux ; mais dans bon nombre de villes des maisons ont été ébranlées.

« A Montréal, le choc a été aussi très-violent. Les juges et les autres membres du barreau se sont enfuis précipitamment, et les cloches ont été mises en branle par la vibration.

« A Toronto, le choc a été moins rude, mais on l'a senti très-distinctement. La tour de l'église Saint-Georges a oscillé, des murs ont été secoués et des meubles ont changé de place. A l'église Sainte-Catherine, quelques fenêtres ont été brisées.

« Le choc s'est fait sentir à Québec à 11 h. 15 du matin, et la vibration a duré de 30 à 40 secondes. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret en date du 23 octobre, M. Bouligny, major à l'Ecole de cavalerie, a été nommé lieutenant-colonel du 5^e régiment de marche mixte.

M. Lardeur, major au 8^e de cuirassiers, passe à l'Ecole de cavalerie pour y occuper le même emploi.

Par décret en date du 20 octobre 1870, M. Anatole Robert, conseiller de préfecture du département de Maine-et-Loire, est nommé sous-

préfet de l'arrondissement de Segré, en remplacement de M. Barbier, démissionnaire.

Par décret en date du 13 octobre 1870, M. Dugué, ancien avoué, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Cholet, en remplacement de M. Villedieu.

Un marinier des Tuffeaux a quitté hier son domicile pour se rendre à Beaugency. Ses bateaux, chargés de *charrée*, retenus depuis cinq mois devant cette ville par les basses eaux de la Loire, ont été coulés par les Prussiens. Non-seulement tout le chargement est perdu, mais les ennemis ont coupé à coups de hache les côtes de ces bateaux.

Les Prussiens ont coulé également et haché tous les bateaux à laver devant le quai de Beaugency.

Mardi soir, vers 7 heures, une nouvelle aurore boréale est apparue, mais elle était beaucoup moins belle que celle de la veille. Cela a dû tenir à l'état du ciel nuageux, car à 11 h. du soir, après une averse, de gros nuages se sont formés dans l'espace, laissant entre eux des intervalles entre lesquels on remarquait encore les lueurs d'un rouge assez vif. Il est fâcheux que le ciel n'ait pas été clair comme lundi, nous aurions peut-être pu jouir d'un spectacle aussi magnifique que le précédent.

Les gardes nationaux mobilisés de Saumur quitteront notre ville dimanche matin pour... Leur instruction a été poussée avec la plus grande activité.

Les gardes mobiles qui sont en résidence à Niort ont reçu des chassepots. On annonce leur départ très-prochainement.

Vingt prisonniers prussiens sont arrivés à Nantes. Tous ou presque tous étaient officiers; ils appartenaient à différents corps de l'armée d'invasion.

RÉFORME DU JURY.

Les lettres de Paris nous apprennent que le gouvernement central vient de réformer, par un décret, le système établi pour le jury en 1853, et de remettre en vigueur la législation d'août 1848 sur la matière.

En 1853, le gouvernement avait confié à des fonctionnaires nommés par lui le soin de dresser les listes annuelles, à l'exclusion des mandataires élus par le suffrage universel.

Aujourd'hui, on enlève au pouvoir exécutif toute influence directe sur le choix des jurés. Aux maires, aux préfets et sous-préfets sont substituées des commissions cantonales composées de conseillers de chaque arrondissement, trois membres du conseil municipal se réuniront au juge de paix, au maire et aux adjoints, pour former la liste annuelle.

Rien de plus simple et de plus pratique que cette organisation, proscrite par la défiance et réclamée depuis plusieurs années!

PROCLAMATION DU COMTE DE KÉRATRY.

Le général en chef de l'armée bretonne aux préfets des cinq départements de la Bretagne.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Aux gardes mobiles, gardes nationaux mobilisés et corps francs de la Bretagne,

Le gouvernement de la défense nationale, par décret du 22 octobre, m'a fait l'honneur de me placer à votre tête.

Je vous apporte le sacrifice entier de moi-même.

D'ici à dix jours, vous serez concentrés aux portes de la Bretagne, pour faire face à l'ennemi. Vous recevrez exactement tout ce qui est nécessaire au soldat: fusils à tir rapide, canons à longue portée, mitrailleuses perfectionnées, seront confiés à votre courage.

Ceux de nos frères qui défendent les remparts de Paris ont déjà prouvé que le sang breton n'a pas dégénéré; à nous de marcher sur leurs traces.

Vous vous rappelez tous qu'une sévère discipline est l'arme la plus puissante pour assurer la victoire. Je suis résolu à la maintenir dans toute sa rigueur.

Que les cœurs faibles restent en arrière. Que les vrais Bretons marchent en avant et prouvent à un peuple barbare qu'ils se lèvent en hommes libres.

Que notre cri de ralliement soit:

DIEU ET PATRIE!

Le général commandant en chef de l'armée de Bretagne.

Comte DE KÉRATRY.

Le commissaire, KÉRISQUET.

Au quartier-général de Laval, le 23 octobre 1870.

On lit dans la *Démocratie de l'Ouest*, sous ce titre: LES INCENDIES DE BAUGÉ:

« Depuis six semaines environ la localité du Vieil-Baugé avait été le théâtre de sept incendies. Les populations environnantes justement inquiètes attribuaient naturellement ces sinistres à la malveillance et de plus croyaient devoir les rattacher à quelque cause politique.

» Deux nouveaux incendies ayant encore éclaté tout récemment dans cette localité, la gendarmerie mit la main au moment même du dernier sinistre sur un jeune garçon de 14 ans qu'elle trouva nanti d'un paquet d'allumettes chimiques.

» Cet enfant a avoué qu'il était également l'auteur des sept incendies. Il ajoute qu'il avait agi de la sorte, poussé par son maître, aux indications duquel il n'aurait fait qu'obéir. Mais rien jusqu'ici n'est venu donner à cette dernière allégation la moindre consistance.

» D'ailleurs on n'a trouvé aucun indice d'un mobile politique quelconque. La cause unique paraît devoir être attribuée à la perversité naturelle de cet enfant. »

DIRECTION DES TÉLÉGRAPHES ET DES POSTES.

Avis au public.

Il existe en ce moment à Paris une agence qui, moyennant le dépôt préalable d'une certaine somme, s'engage à faire entrer les lettres de la province dans la capitale, à la condition que ces lettres seront adressées au représentant de la *Correspondance générale*, grand hôtel d'Angleterre, à Tours.

Un nombre considérable de lettres à cette adresse, émanant de tous les points de la France et même de l'étranger, sont parvenues par la poste à Tours. Or, recherches faites dans cette ville, il n'existe pas plus de grand hôtel d'Angleterre que de représentant de la *Correspondance générale*.

L'escroquerie est manifeste, et l'administration croit devoir porter cet avis à la connaissance du public pour le prémunir contre la mystification dont il est dupe.

Tours, le 24 octobre 1870.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

Avis aux obligataires.

Le Directeur a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 3 0/0 de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans que, conformément à l'usage, le paiement du coupon du 2^e semestre de 1870 est ouvert, sous escompte, à dater de ce jour.

L'escompte est fixé à 5 0/0 l'an.

Pour les titres au porteur, le montant du coupon est réduit à 7 fr. 27 c., par suite de la déduction de l'impôt de mutation.

Le paiement aura lieu dans les gares en exploitation ci-après désignées:

Ancenis, Angers, Bressuire, Châtellerault, Cholet, le Mans, Nantes, Poitiers, Saint-Nazaire, Saumur, Tours.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Gouvernement de la défense nationale Décrète:

Le ministre des finances est autorisé à émettre un emprunt de 250 millions de francs destiné aux besoins de la défense nationale.

Cet emprunt sera émis par voie de souscription publique.

Le Gouvernement de la défense nationale Décrète:

Sont supprimées les fonctions et attributions de gouverneur général de l'Algérie, de sous-gouverneur de l'Algérie, et de secrétaire général du Gouvernement pour l'expédition générale des affaires civiles.

Le conseil supérieur du gouvernement de l'Algérie et le conseil du gouvernement de l'Algérie sont également supprimés.

M. Thiers a reçu l'avis qu'un sauf-conduit pour rentrer à Paris allait lui être expédié. Il s'y rendra immédiatement.

C'est l'ambassadeur de Russie qui a été chargé de transmettre cet avis à M. Thiers.

Mer, 25 oct., 10 h., soir.

Engagements près de Josnes. L'ennemi a eu 5 à 6 hommes tués, un blessé, un prisonnier. De notre côté, un blessé seulement.

Nonancourt, 25 oct., 10 h. soir.

Les Prussiens sont à Dreux au nombre de deux mille, avec artillerie. Saint-Remy-sur-Avre a été occupé par 300 Prussiens avec artillerie. Ils sont campés au-dessus de Saint-Remy, à 6 kilomètres environ de Nonancourt; disent revenir demain en force. La gare de Saint-Remy a été saccagée, les rails enlevés. Un voyageur sorti de Dreux dit qu'ils pillent les magasins.

M. GAMBETTA ET M. ESQUIROS.

La manifestation qui vient d'avoir lieu à Marseille, en faveur du maintien de M. Esquiros dans ses fonctions administratives, n'a point intimidé le gouvernement. Celui-ci paraît honorablement et énergiquement décidé à réprimer les écarts de la légalité, et à frapper le pouvoir dictatorial que certains proconsuls, tels que ceux de Marseille, de Lyon, de Montauban, etc., etc., se sont arrogés pour eux et pour une poignée de démagogues.

M. Esquiros et le secrétaire général des Bouches-du-Rhône sont appelés à Tours, afin de rendre compte au gouvernement de leur conduite.

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

Toute maladie cède à la douce *Revalescière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bi-lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY, et Co., 26, place Vendôme, Paris. (437)

P. GODET, propriétaire-gérant.

GARDE NATIONALE.

AVIS.

La maison LUARD, rue Royale 35, s'occupant spécialement de la fourniture des képis et équipement pour gardes nationaux, est en mesure de fournir, dans le plus bref délai, et à des prix qui défient toute concurrence, toutes commandes, quelle qu'en soit l'importance.

Se trouvent à la même maison: Les cocardes nationales au prix de 25 centimes. (367)

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot. S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (339)

CHARBONS DE TERRE

Anglais et Français.

COKE ET CHARBON DE BOIS.

La Compagnie des Mines de Blanzy a l'honneur d'informer ses clients, qu'elle continuera à vendre du coke comme par le passé, quoiqu'elle ne renouvellera pas le traité qu'elle a avec l'Usine à Gaz de Saumur.

On trouvera également dans son magasin, quai Saint-Nicolas, des charbons de terre français et anglais de toutes qualités, ainsi que des charbons de bois.

Pour les renseignements et commandes, s'adresser à M. Paul JEUNETTE, représentant de la susdite Compagnie. (364)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.